



NOUVELLE ZONE DE CONTRÔLE DOUANIER À BRUSSELS AIRPORT

Ce jeudi 27 juin 2019, le Ministre des Finances Alexander De Croo, a inauguré la nouvelle zone de contrôle des Douanes à Brussels Airport, en compagnie du CEO de Brussels Airport Company (BAC), Monsieur Arnaud Feist et de l'Administrateur général des Douanes et Accises, Monsieur Kristian Varderwaeren.

Afin d'indiquer aux voyageurs où ils peuvent déclarer leurs marchandises, Brussels Airport Company (BAC) a investi dans une meilleure visibilité des sorties rouges et vertes, respectivement où se fait une déclaration et où elle ne se fait pas. De plus, le BAC a également installé de nouvelles tables de recherche, qui garantissent plus d'intimité aux voyageurs en cas de contrôle par les douanes.

Alexander De Croo, ministre des Finances : *"Chaque année, les autorités douanières de l'aéroport de Bruxelles National contrôlent plus de 100.000 passagers à l'importation et à l'exportation de marchandises. Grâce aux efforts de Brussels Airport, le personnel douanier le fait maintenant dans de meilleures conditions, y compris avec plus d'intimité lorsque vous êtes contrôlé. C'est un grand pas en avant pour les services douaniers de l'aéroport de Bruxelles National."*

Arnaud Feist, CEO de Brussels Airport Company : *« Dans le cadre de notre objectif d'amélioration continue de l'expérience passager, Brussels Airport a investi dans une toute nouvelle zone de contrôle des Douanes. Cette nouvelle zone offre dès à présent à tous nos passagers un passage de la douane plus agréable avec toute la discrétion nécessaire en cas de contrôle. La signalisation et la visibilité de la zone ont également été améliorées. Cet investissement offre au personnel douanier un cadre de travail moderne et confortable où ils pourront exécuter leurs tâches en toute sérénité. »*

Au moment où commencent les grandes vacances, il est important d'attirer l'attention des voyageurs sur ce que qu'ils peuvent et ne peuvent pas rapporter à leur retour. Les douaniers contrôlent les marchandises de ces voyageurs et visent, entre-autre :

- Les animaux et plantes protégées.
- Les achats effectués hors UE et pour lequel il faut éventuellement payer des droits de douane.
- Les contrefaçons.
- Les cigarettes et l'alcool soumis à des limites strictes.
- Les documents des animaux de compagnie.
- Les montants en cash supérieurs à 10.000 €.

En 2019, la douanes se concentre sur le contrôle des cigarettes et de l'alcool et sur la présence des marchandises CITES et de la viande de brousse.

Quelques chiffres concernant contrôles des douanes :

En 2018 :

- 117.482 voyageurs revenant de pays tiers (hors-UE) ont été contrôlés.
- 9.262 voyageurs intracommunautaires (UE) ont été contrôlés.
- 1066 saisies d'importations illicites.
- 49.578 passagers ont fait l'objet d'un contrôle en matière de cash.
- 1.740.439 € de droits constatés (droits de douane, accises et TVA) à l'importation.

En 2019 (jusqu'à aujourd'hui) :

- 89.428 voyageurs revenant de pays tiers (hors-UE) ont été contrôlés.
- 6.386 voyageurs intracommunautaires (UE) ont été contrôlés.
- 503 saisies d'importations illicites.
- 23.743 passagers ont déjà fait l'objet d'un contrôle en matière de cash.
- 2.023.019 € de droits constatés (droits de douane, accises et TVA) à l'importation.

Un voyageur averti en vaut deux et ferait donc mieux de garder à l'esprit que, pendant la période des vacances aussi, la douane veillera strictement à ce que les lois soient respectées. Les voyageurs ayant besoin de plus d'infos peuvent toujours consulter la brochure [« Voyagez informé »](#).